



## **Informations Produits**

**ACTION**

**OBLIGATION**

**OPCVM**

**OPCVM ACTIONS**

**OPCVM OBLIGATAIRE**

**OPCVM MONÉTAIRE**

**OPCVM DIVERSIFIÉ / PROFILÉ**

**OPCVM À FORMULE ( FONDS GARANTIS / PROTÉGÉS )**

**OPCI / SCPI**

**INTRODUCTION EN BOURSE / PRIVATISATION**

**CERTIFICAT, WARRANT, BON DE SOUSCRIPTION**

**RISQUE DE LIQUIDITÉ**

**AVANT D'INVESTIR**

Dans tous les cas, votre conseiller en investissements financiers STRATEGY se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Informations Produits - STRATEGY

STRATEGY SAS au capital de 60 000 EUR – SIRET 802632844 RCS Paris – STRATEGY, 12 rue Chabonais 75 002 Paris – Tél : +33 (0)1 40 20 13 13 [bruno.boggiani@strateggyz.com](mailto:bruno.boggiani@strateggyz.com)  
[contact@strateggyz.com](mailto:contact@strateggyz.com) – Immatriculé à l'ORIAS n°14004518 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr) CIF, Conseiller en Investissement Financier, membre de la CNCIF – Chambre Nationale des Conseillers  
en Investissements Financiers – N° D014369 - [www.cncif.org](http://www.cncif.org) – Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, carte professionnelle n°T15642 Paris – garantie  
financière Beazley Solution Ltd V090007PNMA5015774 [www.STRATEGYZ.com](http://www.STRATEGYZ.com)

Page 1 sur 31



## ACTION

Une action est un titre de propriété représentant une part du capital d'une société. En achetant une action, vous devenez ainsi actionnaire et donc propriétaire de l'entreprise dans laquelle vous avez investi.

A ce titre, vous bénéficiez d'un certain nombre de droits :

**Le droit de percevoir des dividendes** : chaque détenteur d'actions a droit à une fraction des bénéfices réalisés par la société. Chaque année, lors de l'assemblée générale de l'entreprise, il peut ainsi être décidé de distribuer une partie des bénéfices aux actionnaires, sous la forme de dividendes.

L'assemblée générale peut également voter le réinvestissement des bénéfices afin de financer le développement de l'entreprise. Dans ce cas, aucun dividende ne sera distribué aux actionnaires,

**Le droit de vote** aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,

**Le droit d'information** : il vous permet d'obtenir certaines informations sur la société. En votre qualité d'actionnaire, la société doit vous informer des événements qui affectent la vie de l'entreprise (modification de la situation patrimoniale de l'entreprise, événement déterminant quant à ses perspectives d'évolution, opérations sur titres...). Les comptes annuels des trois derniers exercices ainsi que le dernier rapport annuel doivent, en outre, être mis à votre disposition.

Vous pouvez détenir les actions sous plusieurs formes dont les principales sont :

**Les actions dites "au porteur"** : elles représentent le mode de détention majoritaire. La société ne connaît pas ici le nom de ses actionnaires. Seul votre intermédiaire financier sait que vous en êtes le détenteur ; vous devez vous informer par vous-même en lisant la presse ou en consultant le site Internet de la société,

**Les actions nominatives** : la société a connaissance de votre nom qui sera inscrit dans son livre des actionnaires. Vous êtes informé directement et automatiquement par la société.

### Les risques d'un investissement en actions

Un certain nombre d'éléments vont influencer sur le cours d'une action :

Le résultat de la confrontation de l'offre et de la demande de titres sur le marché,

**L'évaluation de la société et l'anticipation de ses bénéfices futurs**: la valeur d'une action évolue en fonction de la vie économique actuelle et future de la société,

**Des facteurs externes** : conjoncture économique française et internationale, fluctuation des taux d'intérêt...

L'ensemble de ces éléments font des actions **un produit complexe à évaluer et donc risqué. Les gains ne sont, en effet, pas garantis et il est possible de perdre la totalité du capital investi.** Cependant, les actions restent l'un des placements les plus performants sur **le long terme.**

Informations Produits - STRATEGGYZ

STRATEGGYZ SAS au capital de 60 000 EUR – SIRET 802632844 RCS Paris – STRATEGGYZ, 12 rue Chabanaise 75 002 Paris – Tél : +33 (0)1 40 20 13 13 [bruno.boggiani@strateggyz.com](mailto:bruno.boggiani@strateggyz.com)  
[contact@strateggyz.com](mailto:contact@strateggyz.com) – Immatriculé à l'ORIAS n°14004518 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr) CIF, Conseiller en Investissement Financier, membre de la CNCIF – Chambre Nationale des Conseillers en Investissements Financiers – N° D014369 - [www.cncif.org](http://www.cncif.org) – Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, carte professionnelle n°T15642 Paris – garantie financière Beazley Solution Ltd V090007PNMA5015774 [www.STRATEGGYZ.com](http://www.STRATEGGYZ.com)



**Durée d'investissement recommandée** : 6 à 8 ans minimum.

**Précautions à prendre** : ne pas investir en action l'épargne dont vous auriez besoin à court terme.

### Avant d'investir en actions

Vous devez **ouvrir un Compte d'Instruments Financiers** auprès de votre banque pour y loger vos titres et à cette fin, avoir signé la convention de Compte d'Instruments Financiers de la banque.

Avant de décider d'acheter ou de vendre des actions, vous devez **analyser la société** : son activité, ses résultats, ses perspectives, l'évolution de son secteur d'activité, sa position sur le marché national et international, l'environnement économique.

Ces informations sont disponibles notamment dans le rapport annuel de la société et vous permettront de choisir l'action qui correspond le mieux à l'investissement que vous souhaitez réaliser.

Pensez à **diversifier votre portefeuille** afin de limiter les risques. Vous devez répartir de façon équilibrée le capital que vous envisagez d'investir entre plusieurs valeurs (par exemple, des titres de secteurs d'activité différents).

**Suivez régulièrement l'évolution de votre portefeuille.**

L'achat d'actions est réservé à des investisseurs dont l'horizon de placement est à long terme.

### Les frais sur les actions

Toute opération en actions engendre en général:

**Des frais de négociation** à chaque ordre passé de vente ou d'achat d'action avec un minimum de facturation. Leur montant peut varier selon le mode de transmission de votre ordre, la nature des titres, leur origine (française ou étrangère) et le montant de votre ordre. Toute détention d'actions engendre en général :

**Des droits de garde** pour la conservation et la gestion de vos titres.

### Fiscalité

Pour vous informer sur ce thème et connaître les dernières dispositions fiscales en cours,

N'hésitez pas à nous contacter,

Dans tous les cas, votre conseiller STRATEGGYZ se tient à votre disposition pour toute information complémentaire

Informations Produits - STRATEGGYZ

STRATEGGYZ SAS au capital de 60 000 EUR – SIRET 802632844 RCS Paris – STRATEGGYZ, 12 rue Chabanaise 75 002 Paris – Tél : +33 (0)1 40 20 13 13 [bruno.boggiani@strateggyz.com](mailto:bruno.boggiani@strateggyz.com)  
[contact@strateggyz.com](mailto:contact@strateggyz.com) – Immatriculé à l'ORIAS n°14004518 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr) CIF, Conseiller en Investissement Financier, membre de la CNCIF – Chambre Nationale des Conseillers en Investissements Financiers – N° D014369 - [www.cncif.org](http://www.cncif.org) – Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, carte professionnelle n°T15642 Paris – garantie financière Beazley Solution Ltd V090007PNMA5015774 [www.STRATEGGYZ.com](http://www.STRATEGGYZ.com)



## OBLIGATION

Une obligation est un titre de créance sur l'Etat, sur des entreprises privées ou encore sur un organisme public ou semi-public qui ont contracté un emprunt auprès du public, en fixant à l'avance la durée du prêt et ses modalités de rémunération.

Une obligation représente ainsi une reconnaissance de dette de son émetteur. Comme pour la plupart des prêts, l'emprunteur vous versera des intérêts, appelés "coupons" et le prêt sera remboursé à l'échéance. L'emprunt est divisé en obligations de la même manière que le capital des sociétés est divisé en actions.

Il existe deux catégories principales d'obligations :

**Les obligations "à taux fixe" :** le montant du coupon est fixé une fois pour toute lors du lancement de l'emprunt,

**Les obligations "à taux variable" :** le montant du coupon varie selon l'évolution des taux de référence (taux du marché monétaire ou taux du marché obligataire).

Vous pouvez souscrire des obligations lors de leur émission par l'émetteur s'il y a appel public à l'épargne.

Après leur émission, vous achetez et vendez les obligations sur le marché secondaire. A l'échéance, l'obligation vous est remboursée, si vous ne l'avez pas vendue avant.

La cotation des obligations ne s'effectue pas en euros mais en pourcentage de la valeur nominale : un titre vaudra ainsi 97,85 % ou 102,47 %.

**Par exemple,** vous souhaitez acheter en bourse une obligation de 1 000 €. Cette obligation cote sur le marché 105 % du nominal avec un coupon couru à 4,05 %. Pour acheter cette obligation, vous devrez régler = 1 000 € x (105 % + 4,05 %) = 1 090,50 € hors frais.

**Marché primaire :** marché sur lequel se vendent les obligations lors de leur émission.

**Marché secondaire :** marché sur lequel sont échangées les obligations déjà en circulation.

**Valeur nominale :** part de l'emprunt que vous détenez si vous achetez une obligation.

**Maturité :** durée de vie de l'obligation.

**Coupon :** il correspond à l'intérêt que vous recevez chaque année (ou trimestre ou semestre).

**Coupon couru :** part du coupon qui s'est formée depuis le dernier détachement du coupon.

Par exemple :

Achat 25/05/05 : une obligation taux 6 % échéance 10.10.2014.

Versement dernier coupon : 10.10.2006

Coupon couru au 31.12.2006 :  $6\% \times \frac{82}{365} = 1.34\%$

Calcul du délai écoulé entre le dernier détachement de coupon et la date de calcul du coupon couru : 82 jours.

**Taux de rendement actuariel :** taux de rendement réel de l'obligation. Il représente, en pourcentage, la rentabilité annualisée si vous achetez une obligation lors de son émission et que vous attendez son remboursement. Ce taux figure obligatoirement dans la brochure d'émission et permet la comparaison des obligations entre elles.

**Prix de remboursement :** montant que vous percevez pour toute obligation conservée jusqu'à sa maturité. Ce prix peut être supérieur au prix d'émission. On parle alors de prime de remboursement.

### Les risques d'un investissement en obligations

Les obligations sont des placements **relativement stables, mais de moindre rendement que les actions.**

Informations Produits - STRATEGGYZ



La valeur d'une obligation évolue en fonction de l'offre et de la demande sur le marché et surtout des taux d'intérêt. En effet, le cours d'une obligation à taux fixe varie dans le sens inverse des taux d'intérêt : lorsque les taux montent, le prix de l'obligation baisse.

Même si la sécurité reste la qualité principale des obligations, ces placements ne sont pas dénués de tout risque :

**Le risque de taux** : lorsque les taux d'intérêt augmentent, les obligations récentes sont plus attractives et, par conséquent, les obligations les plus anciennes perdent de la valeur. Le phénomène s'inverse à l'occasion de la baisse des taux d'intérêt.

**Par exemple** : une obligation est émise à taux fixe avec un coupon de 4 % l'an et une maturité 10 ans. Quelques mois plus tard, les taux d'intérêt augmentent. Dans ce contexte, les obligations de même maturité nouvellement émises proposeront vraisemblablement un taux de rémunération supérieur, 5 % par exemple. Les investisseurs vont alors choisir de souscrire à ces nouvelles obligations, au détriment des anciennes. Ils ne se porteront sur les anciennes obligations émises au taux de 4 % que si une décote de leur prix est opérée.

**Le risque de signature** : lorsqu'un émetteur fait faillite, il ne peut plus honorer ses engagements et donc assurer le paiement des intérêts, ni rembourser l'emprunt. Dans la pratique, peu d'émetteurs manquent à leurs engagements. Cependant, pour se prémunir de ce risque, des notations sont réalisées par des agences spécialisées, chargées de classer le niveau de risque relatif à chaque émission et à chaque émetteur.

Par exemple la société de notation Standard & Poor's attribue une note de « AAA » pour les obligations dont le risque de défaut est le plus faible.

**Le risque de liquidité** : le marché des obligations peut s'avérer peu dynamique présentant ainsi un risque de liquidité directement lié au volume des transactions effectuées. La liquidité représente la facilité avec laquelle on peut acheter ou vendre un instrument financier au comptant sans causer de changement significatif dans son prix. Le risque de liquidité est directement lié au volume des transactions effectuées. Le fait que le volume des transactions sur une obligation soit faible peut influencer négativement sur son cours tant pour le vendeur (obligation de vendre avec une décote) que pour l'acheteur (achat d'une obligation plus cher que son prix). Le risque de liquidité diminue lorsque le volume de transactions augmente. Si on a l'intention de conserver une obligation jusqu'à échéance, le risque de liquidité ne nous concerne pas. Mais si on veut la vendre avant échéance, c'est très pertinent.

**Durée d'investissement recommandée** : 5 ans minimum

**Précaution à prendre** : ne pas investir l'épargne dont vous pourriez avoir besoin à court terme.

### Avant d'investir en obligations

Vous devez **disposer d'un Compte d'Instruments Financiers** auprès de votre banque pour y loger vos titres et à cette fin avoir signé la Convention de Compte d'Instruments Financiers de la banque.

Nous attirons votre attention sur les difficultés potentielles que vous pourrez rencontrer si vous souhaitez revendre vos titres avant l'échéance, Vous pouvez ne pas pouvoir vendre à son prix l'actif ou ne pas rencontrer d'acheteurs.

Avant de décider d'acheter des obligations, il est important de vous **informer sur les notations attribuées**. Les obligations qui offrent les taux de rendement les plus élevés sont souvent des obligations dont l'émetteur présente un risque de non solvabilité élevé. Vous devez donc bien connaître le niveau de risque que vous acceptez de prendre avant d'investir en obligations.

Informations Produits - STRATEGYZ



Les sociétés qui émettent des obligations avec appel public à l'épargne sont tenues de diffuser un prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers avec les principaux risques et caractéristiques présentés par l'émetteur, les titres émis et les garants éventuels.

L'**achat** d'obligations est plus particulièrement **réservé à des investisseurs dont l'horizon de placement est à moyen/long terme.**

Si vous décidez de vendre des obligations avant leur échéance, il est important d'analyser l'évolution des taux d'intérêt pour savoir si le moment est opportun.

### **Les frais sur les obligations**

Toute opération en Bourse engendre en général :

- **des frais de négociation** à chaque ordre passé de vente ou d'achat d'obligation avec un minimum de facturation.

Leur montant peut varier selon le mode de transmission de votre ordre, la nature des titres, leur origine (française ou étrangère) et le montant de votre ordre.

Toute détention d'obligation engendre en général :

- **des droits de garde** pour la conservation et la gestion de vos titres.

### **Fiscalité**

Pour vous informer sur ce thème et connaître les dernières dispositions fiscales en cours,

N'hésitez pas à nous contacter,

Dans tous les cas, votre conseiller STRATEGGYZ se tient à votre disposition pour toute information complémentaire



## OPCVM

**OPCVM** : le sigle OPCVM désigne les Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières. Ces organismes permettent de détenir une partie d'un portefeuille de valeurs mobilières, commun à plusieurs investisseurs et dont la gestion est confiée à un professionnel, appelé gérant. Ils doivent être agréés (OPCVM de droit français) ou autorisés à la commercialisation en France (OPCVM de droit étranger) par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les entités qui les gèrent (sociétés de gestion de portefeuille) sont elles aussi soumises à l'agrément de l'AMF.

En achetant un OPCVM, vous détenez une fraction d'un portefeuille de valeurs mobilières, sous forme de parts ou d'actions.

Il existe deux catégories d'OPCVM qui ont un mode de fonctionnement identique, mais se distinguent par leur nature juridique :

**La SICAV** : Société d'Investissement à Capital Variable, la SICAV est une société anonyme qui émet des actions au fur et à mesure des demandes de souscription des investisseurs. Lorsque vous achetez des actions d'une SICAV, vous devenez actionnaire et disposez ainsi des droits attribués à chaque actionnaire (par exemple, le droit de vote aux assemblées générales);

**Le FCP** : Fonds Commun de Placement, le FCP est une copropriété de valeurs mobilières qui émet des parts. Le porteur de parts ne dispose d'aucun des droits conférés à un actionnaire. Les OPCVM permettent de **répartir les risques**. Vous bénéficiez, en effet, d'un portefeuille diversifié et êtes moins exposé à la baisse d'une seule valeur. Gérés par des spécialistes, ils vous offrent la possibilité d'investir sans être un expert des marchés financiers et de vous baser sur l'expertise de professionnels qui mettront tout en oeuvre pour respecter **l'objectif de gestion** fixé dans le document d'information, appelé prospectus.

Les OPCVM sont principalement classés en fonction des marchés qu'ils représentent et des risques qu'ils comportent.

L'AMF a déterminé six familles d'OPCVM (actions, obligataires et autres titres de créances, monétaires, diversifiés, de fonds alternatifs et à formule). Chacune de ces familles comporte un indicateur sur le risque encouru par l'OPCVM.

La classification d'un OPCVM est indiquée dans son prospectus.

**Autorité des Marchés Financiers** : c'est un organisme public indépendant qui réglemente et contrôle les marchés financiers en France. Elle a pour missions de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés.

**OPCVM de Distribution** : les revenus seront versés sous la forme de dividendes.

**OPCVM de Capitalisation** : les revenus seront réinvestis dans le portefeuille et augmenteront la valeur liquidative du fonds.

**Plus-values/moins-values** : elles correspondent à la différence entre le prix de vente de l'OPCVM et son prix d'achat.

**La valeur liquidative** d'un OPCVM correspond au prix de la part du FCP (de l'action de la SICAV) hors frais d'entrée ou de sortie.

Informations Produits - STRATEGYZ



La valeur liquidative et son calcul s'effectue selon l'OPCVM chaque jour, chaque semaine ou, au minimum, toutes les 2 semaines.

La valeur liquidative retenue comme référence pour la détermination du prix d'achat ou de rachat sera :

Soit, la dernière valeur liquidative connue ; on parle alors d'un "cours connu",

Soit, la prochaine valeur liquidative qui sera calculée ; on parle alors de "cours inconnu".

Pour savoir à quelle valeur liquidative sera exécuté l'achat ou le rachat, vous devez consulter le prospectus de l'OPCVM.

Il est recommandé, pour toute transmission d'ordre (achat ou rachat), de vérifier l'heure à laquelle vous devez le transmettre pour qu'il soit appliqué avec la valeur liquidative de référence mentionnée dans le prospectus.

### Les frais sur les OPCVM

Toute opération engendre :

**Des frais lors de la passation d'un ordre** (achat ou rachat). Ils varient selon les OPCVM et le type d'ordre.

Lors de l'achat (souscription), on parle de droits d'entrée/commission de souscription. Lors du rachat (vente), on parle de droits de sortie/commission de rachat. Ces frais sont communiqués dans le prospectus de l'OPCVM.

A noter : les opérations de rachat ne donnent, bien souvent, pas lieu à des droits de sortie. Cependant, si le rachat des parts est fait avant l'échéance du fonds garanti ou protégé, une commission peut être perçue.

Toute détention engendre

**Des frais de gestion** mentionnés dans le prospectus et qui sont directement intégrés dans la valorisation de l'OPCVM.

**Des droits de garde** variables selon l'établissement financier.

### Fiscalité

Pour vous informer sur ce thème et connaître les dernières dispositions fiscales en cours,

N'hésitez pas à nous contacter,

Dans tous les cas, votre conseiller STRATEGGYZ se tient à votre disposition pour toute information complémentaire





## OPCVM ACTIONS

Les OPCVM actions sont essentiellement composés d'actions, à hauteur de 60 % minimum. Les 40 % restant peuvent être investis en placements plus sécurisés, de type monétaire ou obligataire, afin de limiter le risque d'une fluctuation des marchés actions.

On distingue principalement deux types d'OPCVM actions :

**Les OPCVM actions spécialisés sur les zones géographiques :** leur portefeuille est principalement composé d'actions cotées sur diverses places financières internationales. Vous participez ainsi au potentiel de croissance de certaines Bourses étrangères ou de zones géographiques,

**Les OPCVM actions spécialisés sur les secteurs d'activité :** les actions choisies par le gérant du fonds proviennent d'un ou de plusieurs secteurs d'activité. Vous avez ainsi la possibilité d'investir sur des domaines d'activité particuliers et de profiter de leur dynamisme spécifique.

### Les risques d'un investissement en OPCVM actions

L'objectif d'un OPCVM actions est **d'assurer la croissance de votre capital sur un horizon d'investissement à long terme (5 ans minimum).**

Le gérant d'un OPCVM actions a pour mission d'anticiper les perspectives de croissance des entreprises dans lesquelles le fonds est investi. C'est pourquoi **le niveau de risque des OPCVM actions est plus élevé que celui des OPCVM monétaires et obligataires. Il n'y a pas de garantie en capital.**

**La valeur liquidative de l'OPCVM suivra largement, à la hausse comme à la baisse, le marché des actions détenues en portefeuille.**

**Le degré de risque varie selon l'orientation retenue par le gérant.** Ainsi, les fonds composés d'actions de grandes sociétés ou européennes présenteront habituellement un profil moins risqué qu'un OPCVM actions orienté vers des sociétés exerçant dans le secteur des nouvelles technologies ou spécialisé sur des entreprises situées dans des pays émergents.

**Durée d'investissement recommandée :** 5 ans minimum

**Optique d'investissement :** croissance du capital investi

SSSS

### Les frais sur les OPCVM actions

Toute opération engendre :

**Des frais lors de la passation d'un ordre** (achat ou rachat). Ils varient selon les OPCVM et le type d'ordre.

Lors de l'achat (souscription), on parle de droits d'entrée/commission de souscription. Lors du rachat (vente), on parle de droits de sortie/commission de rachat. Ces frais sont communiqués dans le prospectus de l'OPCVM.

A noter : les opérations de rachat ne donnent, bien souvent, pas lieu à des droits de sortie.

Toute détention engendre :

Informations Produits - STRATEGGYZ



**Des frais de gestion** mentionnés dans le prospectus et qui sont directement intégrés dans la valorisation de l'OPCVM.

**Des droits de garde** variables selon l'établissement financier.

### **Fiscalité**

Pour vous informer sur ce thème et connaître les dernières dispositions fiscales en cours,

N hésitez pas à nous contacter,

Dans tous les cas, votre conseiller STRATEGGYZ se tient à votre disposition pour toute information complémentaire

## **OPCVM OBLIGATAIRE**

Les OPCVM obligataires sont principalement investis en obligations. Leur portefeuille est composé essentiellement de **dettes émises par l'Etat ou des sociétés**.

On distingue principalement trois types d'OPCVM obligataires :

**Les OPCVM investis en obligations d'Etat** : ils n'intègrent dans leur portefeuille que des titres représentatifs de la dette publique d'Etat, français ou étrangers,

**Les OPCVM investis en obligations d'entreprises privées** : leur portefeuille ne comprend que des titres représentatifs de la dette de différentes entreprises exerçant dans plusieurs secteurs d'activité,

**Les OPCVM investis en obligations convertibles** : ils vous permettent de bénéficier de la sécurité du placement obligataire, tout en offrant la possibilité d'accéder au marché actions. En effet, une obligation convertible peut être convertie en action selon les conditions définies au moment de son émission.

### **Les risques d'un investissement en OPCVM obligataire**

L'objectif d'un OPCVM obligataire est d'assurer **une croissance de votre capital** plus importante que celle proposée par les OPCVM monétaires, grâce à leur durée de placement plus longue avec la possibilité de vous **procurer des revenus**. Toutefois il n'y a pas de garantie en capital.

**Le niveau de risque des OPCVM obligataires reste faible avec, en parallèle, un potentiel de gain supérieur à celui des OPCVM monétaires**. Ils sont, en effet, investis sur des dettes dont la durée dépasse souvent une année, ce qui augmente légèrement le risque de non solvabilité de l'émetteur de l'emprunt.

Le degré de risque varie selon la qualité de l'émetteur du prêt :

Sécurité maximale pour les OPCVM investis en obligations d'Etats européens,

Risques plus élevés pour les OPCVM spécialisés sur les obligations de pays émergents et sur les obligations d'entreprises privées.

Le degré de risque varie également selon la sensibilité (risque de taux).

Bien entendu, les risques varient aussi selon les choix d'orientation opérés par le gérant.

Informations Produits - STRATEGGYZ

STRATEGGYZ SAS au capital de 60 000 EUR – SIRET 802632844 RCS Paris – STRATEGGYZ, 12 rue Chabonais 75 002 Paris – Tél : +33 (0)1 40 20 13 13 [bruno.boggiani@strateggyz.com](mailto:bruno.boggiani@strateggyz.com)  
[contact@strateggyz.com](mailto:contact@strateggyz.com) – Immatriculé à l'ORIAS n°14004518 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr) CIF, Conseiller en Investissement Financier, membre de la CNCIF – Chambre Nationale des Conseillers en Investissements Financiers – N° D014369 - [www.cncif.org](http://www.cncif.org) – Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, carte professionnelle n°T15642 Paris – garantie financière Beazley Solution Ltd V090007PNMA5015774 [www.STRATEGGYZ.com](http://www.STRATEGGYZ.com)



**Durée d'investissement recommandée** : 3 ans minimum

**Optique d'investissement** : investir à moyen terme pour valoriser votre capital et éventuellement disposer d'un revenu (OPCVM obligataire de distribution).

### Avant d'investir en OPCVM obligataire

Il est important d'étudier la **sensibilité** de l'OPCVM. Cet indicateur de risque mesure la répercussion que peut avoir une variation de 1 % (en plus ou en moins) des taux d'intérêt sur la valeur liquidative du fonds ou de la SICAV. Plus la sensibilité est forte, plus la variation des taux d'intérêt aura un impact important sur l'OPCVM.

Exemple : une sensibilité de 5 signifie qu'en cas de hausse des taux de 1%, la valeur liquidative baissera de 5%.

Des **récompenses et notations attribuées par différents organismes** vous permettront d'apprécier la qualité de l'OPCVM obligataire. Même si les performances passées ne permettent pas d'anticiper les résultats futurs, elles pourront vous aider à faire votre choix.

### Les frais sur les OPCVM obligataires

Toute opération engendre :

**Des frais lors de la passation d'un ordre** (achat ou rachat). Ils varient selon les OPCVM et le type d'ordre.

Lors de l'achat (souscription), on parle de droits d'entrée/commission de souscription. Lors du rachat (vente), on parle de droits de sortie/commission de rachat. Ces frais sont communiqués dans le prospectus de l'OPCVM.

A noter : les opérations de rachat ne donnent, bien souvent, pas lieu à des droits de sortie.

Toute détention engendre :

**Des frais de gestion** mentionnés dans le prospectus et qui sont directement intégrés dans la valorisation de l'OPCVM,

**Des droits de garde** variables selon l'établissement financier.

#### Fiscalité

Pour vous informer sur ce thème et connaître les dernières dispositions fiscales en cours,

N hésitez pas à nous contacter,

Dans tous les cas, votre conseiller STRATEGGYZ se tient à votre disposition pour toute information complémentaire



## OPCVM MONÉTAIRE

Le portefeuille d'un OPCVM monétaire est composé essentiellement de **titres du marché monétaire, à durée de vie très courte (moins d'un an)**. Ces titres sont, dans la majorité des cas, des dettes émises par l'Etat, par des sociétés financières et des grandes sociétés.

Les banques distinguent principalement deux types d'OPCVM monétaires :

**Les OPCVM monétaires "réguliers"** : les investissements sont réalisés sur des titres monétaires dont l'échéance est très courte (moins de 2 mois),

**Les OPCVM monétaires "dynamiques"** : le portefeuille n'est pas uniquement constitué de monétaire ; les titres monétaires choisis pour composer le portefeuille de la Sicav ou du FCP peuvent avoir une durée de vie supérieure à 6 mois. Le gérant a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice de référence de l'OPCVM.

Pour la plupart des OPCVM monétaires, les indices de référence sont :

**L'EONIA** : indicateur représentatif des taux d'intérêt pour un jour des prêts entre les banques de la zone euro,

**L'EURIBOR** : indicateur représentatif des taux d'intérêt des prêts entre les banques de la zone euro pour différentes échéances pouvant aller jusqu'à 12 mois.

### Les risques d'un investissement en OPCVM monétaire

L'objectif d'un OPCVM monétaire est de **produire un revenu stable**, tout en accordant une grande importance à la protection du capital investi.

Les OPCVM monétaires sont les OPCVM **les moins risqués**. Toutefois il n'y a pas de garantie en capital. Le gérant sélectionne les titres du marché monétaire pour lesquels les émetteurs présentent des garanties élevées et sur une durée de prêt qui ne dépasse pas un an, dans l'optique de limiter les risques.

Cependant, le risque étant réduit, le rendement potentiel d'une Sicav ou d'un FCP monétaire suit d'assez près le taux du marché monétaire et est en principe inférieur à celui des autres OPCVM, de type obligataire ou action.

Les OPCVM monétaires dynamiques sont plus risqués que les OPCVM monétaires réguliers car leur portefeuille n'est pas uniquement constitué de monétaire.

**Durée d'investissement recommandée** : 1 jour à 12 mois.

**Optique d'investissement** : placer vos liquidités pour une rémunération d'attente, disponible en vue de réaliser un autre placement **ou d'autres projets**.

### Avant d'investir en OPCVM monétaire

L'investissement en OPCVM monétaire doit tenir compte de **votre horizon de placement**.

Vous devez vous renseigner sur **le montant minimum de souscription** qui peut être élevé pour certains OPCVM.

Des **récompenses et des notations attribuées par différents organismes** vous permettront d'apprécier la qualité de l'OPCVM monétaire. Même si les performances passées ne permettent pas d'anticiper les résultats futurs, elles pourront vous aider à faire votre choix.

Informations Produits - STRATEGGYZ

STRATEGGYZ SAS au capital de 60 000 EUR – SIRET 802632844 RCS Paris – STRATEGGYZ, 12 rue Chabanais 75 002 Paris – Tél : +33 (0)1 40 20 13 13 [bruno.boggiani@strateggyz.com](mailto:bruno.boggiani@strateggyz.com)  
[contact@strateggyz.com](mailto:contact@strateggyz.com) – Immatriculé à l'ORIAS n°14004518 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr) CIF, Conseiller en Investissement Financier, membre de la CNCIF – Chambre Nationale des Conseillers en Investissements Financiers – N° D014369 - [www.cncif.org](http://www.cncif.org) – Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, carte professionnelle n°T15642 Paris – garantie financière Beazley Solution Ltd V090007PNMA5015774 [www.STRATEGGYZ.com](http://www.STRATEGGYZ.com)

Page 12 sur



## Les frais sur les OPCVM monétaires

Toute opération engendre :

**Des frais lors de la passation d'un ordre** (achat ou rachat). Ils varient selon les OPCVM et le type d'ordre.

Lors de l'achat (souscription), on parle de droits d'entrée/commission de souscription. Lors du rachat (vente), on parle de droits de sortie/commission de rachat. Ces frais sont communiqués dans le prospectus de l'OPCVM.

A noter : les opérations de rachat ne donnent, bien souvent, pas lieu à des droits de sortie. Toute détention engendre :

**Des frais de gestion** mentionnés dans le prospectus et qui sont directement intégrés dans la valorisation de l'OPCVM.

**Des droits de garde** variables selon l'établissement financier.

## Fiscalité

Pour vous informer sur ce thème et connaître les dernières dispositions fiscales en cours,

N'hésitez pas à nous contacter,

Dans tous les cas, votre conseiller STRATEGGYZ se tient à votre disposition pour toute information complémentaire

## OPCVM DIVERSIFIE / PROFILE

La catégorie des OPCVM "Diversifiés" **rassemble tous les OPCVM qui n'appartiennent pas à une autre catégorie d'OPCVM.**

Le portefeuille des OPCVM "Diversifiés" peut être composé à la fois d'actions, d'obligations, ou autres produits de taux, et dans certaines limites de produits dérivés. Ces OPCVM diversifiés sont gérés de manière discrétionnaire, sans règle d'affectation préétablie sur les marchés français ou/et étrangers. On trouve notamment dans cette catégorie 2 types d'OPCVM : les fonds profilés et les fonds garantis ou protégés qui ne reposent pas sur une formule.

**Les fonds profilés** : le gérant investit sur un ensemble de marché en fonction d'un profil risque/performance prédéfini. Le gérant se charge de saisir les opportunités de marché et réalise au sein de l'OPCVM les arbitrages dans le respect du profil choisi et des contraintes fixées par l'objectif de gestion du prospectus simplifié.

On distingue en général trois niveaux de risque :

**Prudent** : OPCVM principalement investi en obligations et produits de taux monétaires, à potentiel de rendement et de risque modéré.

**Équilibré** : OPCVM dont la répartition d'investissement est équilibré entre actions/obligations et produits de taux à potentiel de rendement et de risque moyen.

**Dynamique** : OPCVM principalement investi en actions à potentiel de rendement et de risque généralement élevé.

Informations Produits - STRATEGGYZ

STRATEGGYZ SAS au capital de 60 000 EUR – SIRET 802632844 RCS Paris – STRATEGGYZ, 12 rue Chabanaise 75 002 Paris – Tél : +33 (0)1 40 20 13 13 [bruno.boggiani@strateggyz.com](mailto:bruno.boggiani@strateggyz.com)  
[contact@strateggyz.com](mailto:contact@strateggyz.com) – Immatriculé à l'ORIAS n°14004518 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr) CIF, Conseiller en Investissement Financier, membre de la CNCIF – Chambre Nationale des Conseillers en Investissements Financiers – N° D014369 - [www.cncif.org](http://www.cncif.org) – Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, carte professionnelle n°T15642 Paris – garantie financière Beazley Solution Ltd V090007PNMA5015774 [www.STRATEGGYZ.com](http://www.STRATEGGYZ.com)



**Les fonds garantis ou protégés qui ne reposent pas sur une formule** : ces fonds sont issus de la gestion active ; ils ont pour objectif de bénéficier partiellement de façon dynamique, dans un cadre prédéfini de protection ou de garantie du capital investi, de la performance de leur marché de référence (indice ou panier d'actions), c'est pourquoi leur gestion est dite « active ». En outre ils offrent **une garantie ou protection du capital à l'échéance révisable** :

La valeur liquidative de référence définie à la fin de la période de commercialisation correspond au premier niveau de garantie ou de protection du fonds.

En cours de vie de l'OPCVM, chaque fois que sa valeur liquidative atteint un niveau prédéterminé de progression (par rapport à sa valeur initiale de référence), elle devient la nouvelle valeur liquidative de référence, et donc le niveau de garantie ou protection du capital applicable à l'échéance.

**Le niveau de garantie ou de protection pourra être revu à la hausse en fonction de la performance du fonds, contrairement au fonds à formule pour lequel la formule livrée à l'échéance est prédéfinie.**

#### **Les risques d'un investissement en OPCVM diversifiés/profiles**

Le risque des OPCVM "Diversifiés" varie en fonction de la stratégie et de la gestion mises en oeuvre par le gérant.

Le niveau de risque de l'OPCVM dépendra des investissements et de l'orientation donnée par le gérant.

**La performance est ici directement liée au choix du gérant et à la qualité de ses anticipations.**

Dans la gestion de type profilé vous choisissez le profil de risque qui vous correspond le mieux. Cependant il n'y a pas de garantie en capital.

Plus l'OPCVM sera exposé en actions, plus il sera risqué.

Les OPCVM garantis ou protégés qui ne reposent pas sur une formule sont destinés aux investisseurs qui recherchent à la fois la sécurité par l'intermédiaire de la garantie partielle ou totale et le rendement potentiel lié à l'exposition au risque action. Il est fortement recommandé de n'acheter des OPCVM garantis ou protégés que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à la date d'échéance.

Si vous revendez vos parts avant la date d'échéance, le prix qui vous sera proposé sera fonction des paramètres de marché applicables à la date d'opération.

Les OPCVM protégés sont plus risqués que les OPCVM garantis car le capital investi n'est pas garanti dans sa totalité.

**Capital investi** : montant investi dans l'OPCVM, déduction faite de la commission de souscription et hors fiscalité et prélèvements sociaux.

**Durée d'investissement recommandée** : pour bénéficier de la garantie ou de la protection du capital investi, vous devez garder vos parts jusqu'à la date d'échéance initialement prévue.

**Optique d'investissement** : croissance du capital investi.

Il est important d'analyser et de comprendre la **stratégie** utilisée par le gérant.

Informations Produits - STRATEGGYZ

STRATEGGYZ SAS au capital de 60 000 EUR – SIRET 802632844 RCS Paris – STRATEGGYZ, 12 rue Chabanaise 75 002 Paris – Tél : +33 (0)1 40 20 13 13 [bruno.boggiani@strateggyz.com](mailto:bruno.boggiani@strateggyz.com)  
[contact@strateggyz.com](mailto:contact@strateggyz.com) – Immatriculé à l'ORIAS n°14004518 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr) CIF, Conseiller en Investissement Financier, membre de la CNCIF – Chambre Nationale des Conseillers en Investissements Financiers – N° D014369 - [www.cncif.org](http://www.cncif.org) – Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, carte professionnelle n°T15642 Paris – garantie financière Beazley Solution Ltd V090007PNMA5015774 [www.STRATEGGYZ.com](http://www.STRATEGGYZ.com)



Pour les OPCVM garantis ou protégés, vous ne devez pas avoir besoin de récupérer votre capital investi avant l'échéance de la garantie ou de la protection.

Des **récompenses et des notations attribuées par différents organismes** vous permettront d'apprécier la qualité de l'OPCVM Diversifié. Même si les performances passées ne permettent pas d'anticiper les résultats futurs, elles pourront vous aider à faire votre choix.

## OPCVM À FORMULE ( FONDS GARANTIS / PROTEGES )

Les OPCVM à formule ont pour objectif **d'atteindre, à l'expiration d'une période déterminée, un montant final ainsi que de procurer, le cas échéant, une performance déterminée par l'application mécanique d'une formule de calcul prédéfinie.** Cette formule repose notamment sur des paniers d'indices, d'actions ou d'OPCVM.

La dénomination OPCVM à formule est apparue sur les recommandations de l'AMF pour s'adapter à un contexte financier qui a vu le développement de montages financiers complexes qui requièrent une attention particulière en termes de risques encourus par l'investisseur et d'information qui lui est délivrée.

Ces OPCVM vous permettent de récupérer à une échéance prédéterminée l'intégralité (OPCVM garantis) ou une partie déterminée (OPCVM protégés) du capital investi majoré d'une performance finale définie dans une formule. Ces OPCVM sont gérés de façon passive : quoiqu'il arrive entre la création du fonds et l'échéance de la formule, la performance du fonds ne dépend pas des choix du gérant.

**Remarque : il existe des OPCVM à formule sans garantie ni protection en capital.**

Le portefeuille des OPCVM à formule est constitué de deux composantes :

**Une composante obligataire**, afin de garantir ou de protéger, à l'échéance, le capital investi,

**Une composante en produits "à risque"** qui reproduit la formule de calcul et assure donc la performance finale. Sa valeur fluctue au cours de la vie du fonds en lien avec l'évolution des composants du panier (indice, actions ou OPCVM) et de divers paramètres (taux, volatilité...).

**Par ailleurs il existe une autre catégorie d'OPCVM garantis ou protégés en capital. Il s'agit des fonds garantis qui ne reposent pas sur une formule.**

Ces fonds garantis sont issus de la gestion active : ils ont pour objectif de bénéficier partiellement de façon dynamique, dans un cadre de protection ou de garantie prédéfini, de la performance de leur marché de référence (indice ou panier d'actions), c'est pourquoi leur gestion est dite « active ».

En outre ils offrent **une garantie ou protection du capital révisable** :

La valeur liquidative de référence définie à la fin de la période de commercialisation correspond au premier niveau de garantie ou de protection du fonds.

En cours de vie de l'OPCVM, chaque fois que sa valeur liquidative atteint un niveau prédéterminé de progression (par rapport à sa valeur initiale de référence), elle devient la

Informations Produits - STRATEGGYZ



nouvelle valeur liquidative de référence, et donc le niveau de garantie ou protection du capital applicable à l'échéance.

**Le niveau de garantie ou de protection pourra être revu à la hausse en fonction de la performance du fonds, contrairement au fonds à formule pour lequel la formule livrée à l'échéance est prédéfinie.**

Ce mécanisme de cliquet permet de sauvegarder régulièrement les performances.

**Capital investi** : montant investi dans l'OPCVM déduction faite de la commission de souscription et hors fiscalité et prélèvements sociaux.

**La période de commercialisation/souscription** des fonds à formule est généralement limitée dans le temps.

**Durée d'investissement recommandé : durée de la formule.**

**Pour bénéficier de la garantie ou de la protection du capital investi**, vous devez conserver vos parts jusqu'à la date de l'échéance initialement prévue.

Si vous vendez vos parts avant cette date, la garantie ou la protection ne s'appliquera pas et vous risquez de perdre une partie de votre capital.

#### **Les risques d'un investissement en OPCVM à formule**

Le degré de risque des OPCVM à formule est différent selon la nature de la garantie totale ou partielle:

**Les OPCVM garantis** sont destinés aux investisseurs **qui recherchent à la fois la sécurité par l'intermédiaire de la garantie partielle ou totale et le rendement potentiel lié à l'exposition au risque action.**

Les OPCVM à formule sont construits dans la perspective d'un investissement jusqu'à la date d'échéance de la garantie ou de la protection. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des OPCVM à formule que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à la date d'échéance prévue. Si vous revendez vos parts avant la date d'échéance le prix qui vous sera proposé sera fonction des paramètres de marché applicables à la date de l'opération. Il pourra être différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

**Pour chaque OPCVM à formule, la formule de calcul de la performance finale est prédéfinie et fixée dès la souscription.** Cette formule varie d'un OPCVM à l'autre et cherche généralement à tirer partie d'un scénario de marché spécifique. **Vous devez donc comprendre le mécanisme du fonds et les anticipations de marché permettant de maximiser le résultat de la formule.**

**Les OPCVM protégés sont plus risqués que les OPCVM garantis** car le capital investi n'est pas garanti dans sa totalité.

En contrepartie d'un risque de perte en capital, le potentiel de gain est souvent supérieur à celui des OPCVM garantis.

Informations Produits - STRATEGGYZ

STRATEGGYZ SAS au capital de 60 000 EUR – SIRET 802632844 RCS Paris – STRATEGGYZ, 12 rue Chabonais 75 002 Paris – Tél : +33 (0)1 40 20 13 13 [bruno.boggiani@strateggyz.com](mailto:bruno.boggiani@strateggyz.com)  
[contact@strateggyz.com](mailto:contact@strateggyz.com) – Immatriculé à l'ORIAS n°14004518 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr) CIF, Conseiller en Investissement Financier, membre de la CNCIF – Chambre Nationale des Conseillers en Investissements Financiers – N° D014369 - [www.cncif.org](http://www.cncif.org) – Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, carte professionnelle n°T15642 Paris – garantie financière Beazley Solution Ltd V090007PNMA5015774 [www.STRATEGGYZ.com](http://www.STRATEGGYZ.com)





## Avant d'investir en OPCVM à formule

Des **récompenses et des notations attribuées par différents organismes** vous permettront d'apprécier la qualité de l'OPCVM à formule. Même si les performances passées ne permettent pas d'anticiper les résultats futurs, elles pourront vous aider à faire votre choix.

## Les frais sur les OPCVM à formule

Toute opération engendre :

**Des frais lors de la passation d'un ordre** (achat ou rachat). Ils varient selon les OPCVM et le type d'ordre.

Lors de l'achat (souscription), on parle de droits d'entrée/commission de souscription. Lors du rachat (vente), on parle de droits de sortie/commission de rachat. Ces frais sont communiqués dans le prospectus de l'OPCVM.

A noter : A l'échéance, le remboursement des fonds à formule n'occasionne pas de frais mais si le rachat de parts est fait avant cette échéance, une commission de rachat peut être perçue.

Toute détention engendre :

**Des frais de gestion** mentionnés dans le prospectus et qui sont directement intégrés dans la valorisation de l'OPCVM,

**Des droits de garde** variables selon l'établissement financier.

### Fiscalité

Pour vous informer sur ce thème et connaître les dernières dispositions fiscales en cours,

N'hésitez pas à nous contacter,

Dans tous les cas, votre conseiller STRATEGGYZ se tient à votre disposition pour toute information complémentaire



## OPCI / SCPI

L'investissement immobilier peut notamment être réalisé en direct ou par l'intermédiaire de véhicules de placements immobiliers.

On distingue en particulier deux types de placements immobiliers : la SCPI et l'OPCI. Ils ne sont pas cotés en bourse mais sont agréés par l'Autorité des Marchés Financiers. Les entités qui les gèrent (sociétés de gestion) sont elles aussi soumises à l'agrément de l'AMF.

**Les placements immobiliers représentent un outil de diversification de votre patrimoine sur le long terme.**

### Définition des OPCI

Nouvelles formes de placements dans l'immobilier, les OPCI (Organismes de Placement Collectif Immobilier) ont pour objet principal d'investir dans des immeubles qu'ils donnent en location ou de faire construire des immeubles exclusivement en vue de leur location. Ils ont également la possibilité de faire réaliser dans ces immeubles tous types de travaux en vue de leur location. Ils peuvent également acquérir des instruments financiers et leur actif peut comprendre des dépôts.

Deux types de supports sont regroupés sous l'appellation OPCI :

**Les Fonds de Placement Immobilier (FPI)** : il s'agit de copropriété, sur le modèle des Fonds Communs de Placement (FCP),

**Les Sociétés de Placement à Prépondérance Immobilière à Capital Variable (SPPICAV)** : sociétés anonymes à capital variable, elles sont basées sur le même principe que les SICAV.

La composition des OPCI\* (FPI, SPPICAV) :

**Ils doivent comporter au moins 60 % d'actifs immobiliers. Pour la partie**

**immobilière** les FPI doivent se limiter à l'achat d'immeubles en direct ou de parts de sociétés de personnes non cotées ayant une majorité d'actifs immobiliers, essentiellement des SCI (Société Civile Immobilière).

Les SPPICAV peuvent, quant à elles, non seulement acquérir des immeubles en direct ou via des sociétés de personnes ou de capitaux, mais en plus acheter des actions de sociétés foncières cotées, dans la limite de 9 % de leur actif total. La part de leurs actifs immobiliers en direct ou non cotés doit donc représenter au moins 51 % de leur actif total.

pour assurer la liquidité des parts, l'actif de ces deux supports doit obligatoirement **comporter au moins 10 % de liquidités, de dépôts ou d'instruments financiers à caractère liquide.**

**Le solde éventuel (0 à 30%) pourra être constitué d'autres instruments financiers.**

Les OPCI sont par ailleurs soumis à des règles strictes de répartition des risques, que ce soit pour les actifs immobiliers ou financiers.

Les OPCI RFA (OPCI à Règles de Fonctionnement Allégées) ont certaines contraintes de ratios plus souples.

Le fonctionnement des OPCI :

Les FPI ont pour obligation de distribuer :

Au moins 85 % de la plus-value réalisée par le fonds, nette de frais et des moins-values dans les 6 mois de la cession,

Informations Produits - STRATEGGYZ

STRATEGGYZ SAS au capital de 60 000 EUR – SIRET 802632844 RCS Paris – STRATEGGYZ, 12 rue Chabanaise 75 002 Paris – Tél : +33 (0)1 40 20 13 13 [bruno.boggiani@strateggyz.com](mailto:bruno.boggiani@strateggyz.com)  
[contact@strateggyz.com](mailto:contact@strateggyz.com) – Immatriculé à l'ORIAS n°14004518 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr) CIF, Conseiller en Investissement Financier, membre de la CNCIF – Chambre Nationale des Conseillers en Investissements Financiers – N° D014369 - [www.cncif.org](http://www.cncif.org) – Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, carte professionnelle n°T15642 Paris – garantie financière Beazley Solution Ltd V090007PNMA5015774 [www.STRATEGGYZ.com](http://www.STRATEGGYZ.com)



Au moins 85 % des revenus nets immobiliers dans les 5 mois de la clôture de l'exercice.  
Les SPPICAV ont, quant à elles, pour obligation de distribuer :  
Au moins 50 % de la plus-value immobilière réalisée par la société, nette de frais et des moins-values dans les 5 mois de la clôture du deuxième exercice suivant celui de leur réalisation,  
Au moins 85 % des revenus nets immobiliers dans les 5 mois de la clôture de l'exercice.

### Les risques d'un investissement en OPCI

**Il n'y a pas de garantie en capital. La valeur liquidative de l'OPCI** suivra largement, à la hausse comme à la baisse, les évolutions du marché de l'immobilier.

**Le degré de risque pour les OPCI dépend des choix du gérant.** Qu'il gère une SPPICAV ou un FPI, il peut choisir la politique du tout-immobilier, en gardant néanmoins à tous moments au moins 10 % de liquidités réglementaires. Cependant, la composante immobilière peut varier d'un OPCI à l'autre. Un FPI pourra ainsi détenir 90 % d'immeubles en direct, tel autre 60 % d'immeubles et 30 % de parts de SCI, telle autre SPPICAV 51 % d'immeubles, 9 % d'actions de sociétés foncières cotées et 30 % d'actions de sociétés immobilières. Inversement, un gérant peut opter pour un investissement minimal de 60% en immobilier.

La capacité offerte au gérant d'investir sur des supports immobiliers élargis (parts de sociétés, terrains à bâtir, contrats de promotion) peut participer à l'augmentation de la performance en contrepartie d'une augmentation du risque.

Les OPCI peuvent également emprunter, dans la limite de 40% des actifs immobiliers, pour acheter leurs immeubles, ce qui constitue un risque d'engagement pour l'OPCI en contrepartie d'opportunités d'achat à saisir.

### Valorisation de l'actif immobilier

Deux évaluateurs immobiliers indépendants valorisent les immeubles à tour de rôle au moins 1 fois par trimestre. Leur travail servira de base à la société de gestion pour l'établissement de la valeur liquidative.

#### Liquidité

L'investisseur peut à tout moment souscrire ou demander le rachat de ses parts ou actions. Pour assurer la liquidité, les OPCI conservent au moins 10 % de leur actif en placements liquides de type monétaire ou obligataire ou en dépôts à vue.

### Avant d'investir en OPCI

**de centralisation des demandes de souscription ou de rachat.** La valeur liquidative est obtenue en divisant l'actif net de l'OPCI par le nombre de parts ou d'actions en circulation. Le gérant doit publier au moins deux fois par an la valeur liquidative et en pratique à chaque fixation de cette valeur. Elle résultera principalement d'une estimation opérée par la société de gestion qui se fondera sur le travail de deux évaluateurs immobiliers indépendants l'un de l'autre et agréés par l'AMF.

Informations Produits - STRATEGGYZ

STRATEGGYZ SAS au capital de 60 000 EUR – SIRET 802632844 RCS Paris – STRATEGGYZ, 12 rue Chabanaise 75 002 Paris – Tél : +33 (0)1 40 20 13 13 [bruno.boggiani@strateggyz.com](mailto:bruno.boggiani@strateggyz.com)  
[contact@strateggyz.com](mailto:contact@strateggyz.com) – Immatriculé à l'ORIAS n°14004518 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr) CIF, Conseiller en Investissement Financier, membre de la CNCIF – Chambre Nationale des Conseillers en Investissements Financiers – N° D014369 - [www.cncif.org](http://www.cncif.org) – Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, carte professionnelle n°T15642 Paris – garantie financière Beazley Solution Ltd V090007PNMA5015774 [www.STRATEGGYZ.com](http://www.STRATEGGYZ.com)



Il est recommandé, avant de souscrire, de vous informer sur les actifs composant les OPCV.

Il est important, avant d'investir, de concevoir votre investissement **comme un placement sur le long terme pouvant engendrer un risque en capital.**

### Les frais sur les OPCV

Toute opération engendre :

Des frais lors de la passation d'un ordre (achat ou rachat). Ils varient selon les OPCV et le type d'ordre.

Lors de l'achat (souscription), on parle de droits d'entrée/commission de souscription. Lors du rachat (vente), on parle de droits de sortie/commission de rachat. Ces frais sont communiqués dans le prospectus de l'OPCV.

A noter : une prime de souscription acquise à l'OPCV sera prélevée au moment de la souscription (elle représente les droits, frais et taxes acquittés par l'OPCV lors de la constitution du patrimoine immobilier).

Toute détention engendre :

**Des frais de gestion** mentionnés dans le prospectus,

**Des droits de garde** variables selon l'établissement financier.

### Fiscalité

Pour vous informer sur ce thème et connaître les dernières dispositions fiscales en cours,

N hésitez pas à nous contacter,

Dans tous les cas, votre conseiller STRATEGGYZ se tient à votre disposition pour toute information complémentaire

### Définition des SCPI

**La SCPI (Société Civile de Placement Immobilier)** a pour objet exclusif l'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif. Les actifs des SCPI sont composés exclusivement de locaux acquis en direct à usage locatif. Toutefois, ils comprennent la trésorerie nécessaire à l'exploitation courante.

On distingue principalement deux types de SCPI :

Les SCPI détenant un patrimoine composé d'immeubles à usage commercial (bureaux, entrepôts, boutiques...). Ces actifs génèrent en principe des revenus supérieurs à ceux de l'immobilier d'habitation et ont pour principal objectif la distribution des revenus,

Les SCPI détenant un patrimoine à usage d'habitation génèrent en principe des revenus de moindre importance mais peuvent s'inscrire dans des dispositifs fiscaux permettant aux investisseurs de bénéficier d'économies d'impôt.

Les investisseurs perçoivent des revenus sous la forme d'acomptes en principe trimestriels. Ils sont tirés principalement des recettes locatives nettes du patrimoine de la SCPI. La SCPI bénéficie de la transparence fiscale.

Informations Produits - STRATEGGYZ

STRATEGGYZ SAS au capital de 60 000 EUR – SIRET 802632844 RCS Paris – STRATEGGYZ, 12 rue Chabonais 75 002 Paris – Tél : +33 (0)1 40 20 13 13 [bruno.boggiani@strateggyz.com](mailto:bruno.boggiani@strateggyz.com)  
[contact@strateggyz.com](mailto:contact@strateggyz.com) – Immatriculé à l'ORIAS n°14004518 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr) CIF, Conseiller en Investissement Financier, membre de la CNCIF – Chambre Nationale des Conseillers en Investissements Financiers – N° D014369 - [www.cncif.org](http://www.cncif.org) – Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, carte professionnelle n°T15642 Paris – garantie financière Beazley Solution Ltd V090007PNMA5015774 [www.STRATEGGYZ.com](http://www.STRATEGGYZ.com)

Page 20 sur



## Les risques d'un investissement en SCPI

**Il n'y a pas de garantie en capital.** La valeur des actifs suivra largement à la hausse comme à la baisse l'évolution du marché de l'immobilier.

La revente des parts de SCPI s'opère dans le cadre d'un marché régi par la confrontation périodique des ordres de vente et d'achat à un prix d'équilibre déterminé à chaque confrontation.

**La revente peut s'avérer difficile** (marché peu liquide) : elle n'est possible que s'il existe un acheteur à un prix susceptible de correspondre au prix demandé par le vendeur.

Sauf dispositions statutaires spécifiques prévoyant que la responsabilité de chaque associé est limitée au montant de sa part dans le capital de la société, cette responsabilité de l'associé à l'égard des tiers peut-être engagée dans la limite de deux fois le montant de cette part

**Valorisation de l'actif immobilier** : un seul expert immobilier procède à une expertise du patrimoine immobilier tous les 5 ans avec une actualisation annuelle.

- **Liquidité** : la liquidité de la SCPI dépend de la confrontation de l'offre et de la demande. Le prix d'exécution pourra donc être inférieur à la valeur des actifs.

## Avant d'investir en SCPI

Vous devez **lire attentivement la note d'information** visée par l'Autorité des Marchés Financiers et les statuts qui doivent vous être remis préalablement à toute souscription et qui vous délivrera une information homogène et exhaustive sur la SCPI. Vous y trouverez notamment ses caractéristiques, son mode de fonctionnement, les risques inhérents à ce type de placement.

Il est recommandé, avant de souscrire, de vous informer sur la répartition des actifs immobiliers composant les SCPI (répartition géographique : région parisienne, province, Europe... et répartition par nature d'immeuble : bureaux, commerces, habitation...).

Il est important, avant d'investir, de concevoir votre investissement **comme un placement sur le long terme pouvant engendrer un risque en capital.**

## Les frais sur les SCPI

Toute souscription engendre :

**Des frais lors de la passation d'un ordre** (achat ou vente).

Ces frais sont indiqués dans la note d'information.

A noter : lors de l'achat s'ajoutent des droits d'enregistrement, soit 5% du prix net vendeur (dit « d'exécution »).

Toute détention engendre :

**Des frais de gestion** mentionnés dans la note d'information,

**Des droits de garde variables selon l'établissement financier.**

Informations Produits - STRATEGGYZ

STRATEGGYZ SAS au capital de 60 000 EUR – SIRET 802632844 RCS Paris – STRATEGGYZ, 12 rue Chabanais 75 002 Paris – Tél : +33 (0)1 40 20 13 13 [bruno.boggiani@strateggyz.com](mailto:bruno.boggiani@strateggyz.com)  
[contact@strateggyz.com](mailto:contact@strateggyz.com) – Immatriculé à l'ORIAS n°14004518 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr) CIF, Conseiller en Investissement Financier, membre de la CNCIF – Chambre Nationale des Conseillers en Investissements Financiers – N° D014369 - [www.cncif.org](http://www.cncif.org) – Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, carte professionnelle n°T15642 Paris – garantie financière Beazley Solution Ltd V090007PNMA5015774 [www.STRATEGGYZ.com](http://www.STRATEGGYZ.com)



## Fiscalité

Pour vous informer sur ce thème et connaître les dernières dispositions fiscales en cours,

N hésitez pas à nous contacter,

Dans tous les cas, votre conseiller STRATEGGYZ se tient à votre disposition pour toute information complémentaire

## INTRODUCTION EN BOURSE / PRIVATISATION

Une société réalise une offre de titres lors :

De la mise sur les Marchés Financiers d'une fraction ou de la totalité de son capital,  
D'une augmentation de son capital, afin de lever des fonds pour financer son développement.

On peut distinguer plusieurs types d'offres de titres au public :

**L'introduction en Bourse** : une entreprise privée met sur le marché une part de son capital,

**La privatisation** : l'État cède sur le marché plus de la moitié du capital d'une entreprise dont il est actionnaire,

**L'ouverture de capital** : l'État cède sur le marché moins de la moitié du capital d'une entreprise dont il est actionnaire majoritaire.

Ces différentes offres permettent à l'émetteur de financer ses investissements en faisant appel public aux épargnants. Ces émetteurs doivent au préalable établir un prospectus (comportant une note d'opération), visé par l'Autorité des Marchés Financiers, qui présente la société ainsi que les caractéristiques de l'offre.

### Une introduction en Bourse

**C'est une mise sur le marché d'actions d'une entreprise qui consiste à faire inscrire des titres de la société sur un marché boursier (notamment Eurolist d'Euronext), afin d'y permettre leur négociation.**

Réservée aux sociétés anonymes, les seules sociétés pouvant être cotées, l'introduction en Bourse permet à une entreprise d'assurer son développement et de financer ses investissements. Elles ont en principe l'obligation de mettre un pourcentage minimum de leur capital à disposition du public et doivent avoir publié ou déposé les comptes sociaux certifiés de trois exercices.



## Une privatisation

Une privatisation est une opération par laquelle une entreprise relevant du secteur public est transférée dans le secteur privé. Cette opération peut être précédée d'une étape intermédiaire : l'ouverture de capital.

Cette opération peut être effectuée en bourse, par exemple la privatisation d'EDF.

Après avoir décidé du choix de la société à privatiser, l'État saisit la Commission des participations et des transferts, chargée d'évaluer le prix de l'entreprise et d'établir un prix "plancher".

Il lance ensuite des appels d'offres auprès de Banques qui auront pour mission de monter l'opération de privatisation et d'assurer le placement des actions. C'est le ministre de l'Économie qui arrête le prix définitif.

Commence alors l'Offre à Prix Ferme ou l'Offre à Prix Ouvert à laquelle sont conviés les investisseurs particuliers.

## Les différents types d'offres

**Les privatisations (ou ouvertures de capital) ne peuvent faire l'objet que d'Offre à Prix Ferme (OPF), ou d'Offre à Prix Ouvert (OPO) à la différence des introductions en bourse qui peuvent également prendre d'autres formes.**

### L'Offre à Prix Ferme (OPF)

**Le prix est connu d'avance.**

#### Prix d'offre

Il correspond au prix de mise en vente. Les établissements introducteurs communiquent une fourchette de prix indicative ; le prix définitif est fixé 48 heures avant la centralisation de l'offre. Seuls les ordres d'achat passés au prix d'offre sont servis.

**Type d'ordre utilisé** - Vous indiquez le nombre souhaité de titres.

**Attribution des titres** - Les titres sont répartis entre les actionnaires, selon un pourcentage uniforme ou en réservant une répartition préférentielle aux ordres portant sur les plus faibles quantités.

### L'Offre à Prix Ouvert (OPO)

Opération la plus courante à ce jour ; à l'ouverture de l'offre, **une fourchette indicative du prix d'offre est donnée.**

**Prix d'offre** - Le prix est ensuite déterminé en confrontant le nombre de titres offerts et le nombre de titres demandés à l'achat, avant la 1<sup>ère</sup> cotation.

**Type d'ordre utilisé** - Vous indiquez un montant à investir en euros ou une quantité de titres.

**Attribution des titres** - Les ordres libellés à un prix limite égal ou supérieur au prix définitif sont servis.  
- Les titres sont ensuite répartis entre les actionnaires, selon un pourcentage uniforme ou en réservant une répartition préférentielle aux ordres portant sur les plus faibles quantités. Ces ordres sont dits "prioritaires".

### L'Offre à Prix Minimal (OPM)

Sur la base d'un prix minimal donné, vous donnez non seulement la quantité de titres souhaitée, mais aussi le prix auquel vous évaluez l'action. Après centralisation des ordres, est effectuée une répartition des quantités demandées dans des fourchettes de prix.

Informations Produits - STRATEGGYZ



**Prix d'offre** - Prix minimum en dessous duquel les actionnaires cédants ne sont pas vendeurs.

**Type d'ordre utilisé** - Seuls les ordres à cours limité sont acceptés, sous réserve qu'ils se situent dans une marge supérieure de prix raisonnable par rapport au prix de l'offre.

- Vous indiquez le nombre de titres et le prix d'achat.

**Attribution des titres** - Les ordres libellés à un prix limite égal ou supérieur au prix définitif sont servis.

### La Cotation Directe

C'est une opération peu courante. Cette procédure s'applique à toutes les valeurs assimilables à un titre déjà coté.

**Prix d'offre** - Un prix de vente minimum est fixé par la société avec une variation possible en pourcentage.

**Type d'ordre utilisé** - Tout type d'ordre est accepté (au mieux, limité, égal ou supérieur au prix d'offre minimal annoncé).

**Attribution des titres** - Tous les ordres sont servis selon un taux de réduction unique.

### Le déroulement d'une offre

L'offre se déroule selon un calendrier type dont la durée s'exprime en nombre de jours de Bourse :

Les jours clés sont :

Date d'ouverture de l'offre,

Date de clôture et de fixation définitive du prix d'offre,

Répartition et réduction des ordres, le cas échéant,

Dates des premières négociations sur le marché,

Date de règlement/livraison.

A la différence d'une introduction en bourse une privatisation se déroule toujours en 2 périodes :

Une première période dite de réservation pendant laquelle les ordres sont révocables.

Une seconde période dite période d'achat pendant laquelle les ordres sont irrévocables.

### Les risques d'un investissement dans une introduction en bourse / privatisation

Un certain nombre d'éléments vont influencer sur le cours d'une action :

Le résultat de la confrontation de l'offre et de la demande de titres sur le marché,

**L'évaluation de la société et l'anticipation de ses bénéfices futurs** : la valeur d'une action évolue en fonction de la vie économique actuelle et future de la société,

Des facteurs externes : conjoncture économique française et internationale, fluctuation des taux d'intérêt ...

L'ensemble de ces éléments font des introductions en bourse et des privatisations **des investissements complexes à évaluer et donc risqués. Les gains ne sont, en effet pas garantis et il est possible de perdre la totalité du capital investi.** Cependant les actions demeurent l'un des placements les plus performants sur le **long terme**.

### Les ordres avant de participer à une introduction en Bourse /privatisation

Un ordre est toujours attaché à une catégorie d'ordres auxquels sont attribués les mêmes avantages et contraintes : type de souscripteurs, priorité de réduction, avantage, quantité ou montant autorisé.

On distingue plusieurs catégories d'ordre définies par les émetteurs de l'offre.

Informations Produits - STRATEGGYZ

STRATEGGYZ SAS au capital de 60 000 EUR – SIRET 802632844 RCS Paris – STRATEGGYZ, 12 rue Chabanaise 75 002 Paris – Tél : +33 (0)1 40 20 13 13 [bruno.boggiani@strateggyz.com](mailto:bruno.boggiani@strateggyz.com)  
[contact@strateggyz.com](mailto:contact@strateggyz.com) – Immatriculé à l'ORIAS n°14004518 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr) CIF, Conseiller en Investissement Financier, membre de la CNCIF – Chambre Nationale des Conseillers en Investissements Financiers – N° D014369 - [www.cncif.org](http://www.cncif.org) – Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, carte professionnelle n°T15642 Paris – garantie financière Beazley Solution Ltd V090007PNMA5015774 [www.STRATEGGYZ.com](http://www.STRATEGGYZ.com)





Les plus fréquentes sont :

**Catégorie R** : intention d'achat pendant la période de réservation,

**Catégorie A** : ordres prioritaires pour les personnes physiques,

**Catégorie B** : ordres non prioritaires pour les personnes physiques,

**Catégorie C** : ordres pour les personnes morales,

**Autre catégorie** : ordres réservés à une catégorie particulière (actionnaires de la société, catégories socio-professionnelles, sociétaires)

Chaque souscripteur ne peut passer ses ordres que dans un seul établissement bancaire. Selon l'offre, tout ordre peut être exprimé en quantité ou en montant.

### **Avant de participer à une introduction en Bourse / privatisation**

Pour souscrire à une offre de titres, vous devez être une **personne physique ressortissante de l'Espace Économique Européen, avoir ouvert un Compte d'Instruments Financiers auprès de votre banque pour y loger vos titres et à cette fin avoir signé la convention de Compte d'Instruments Financiers de la banque.**

**Votre demande peut être réduite.** Pour compléter une faible allocation vous avez la possibilité de passer un ordre complémentaire dès la cotation du titre.

Vous devez **consulter la note d'opération émise par la société et visée par l'Autorité des Marchés Financiers** décrivant toutes les particularités de l'offre.

### **Les frais dans le cadre des opérations d'introduction en bourse / privatisation**

Toute opération engendre :

**Des frais de négociation lors de la participation à l'offre** ils sont déterminés selon les modalités de l'opération et peuvent être pris en charge par l'émetteur. En général, aucun impôt de Bourse ne s'applique dans le cadre d'une souscription ;

**Des frais de négociation à chaque ordre passé de vente d'actions.**

Toute détention de titres engendre :

**Des droits de garde** pour la conservation et la gestion de vos titres.

Pour les privatisations et certaines offres de titres, les actions peuvent être exonérées de droits de garde pendant 18 mois.



## CERTIFICAT, WARRANT, BON DE SOUSCRIPTION

En complément des instruments financiers dits classiques (actions, obligations, OPCVM...), des produits, plus complexes ont été créés par les professionnels de la Bourse : les produits dérivés.

Cette fiche informe sur les produits dérivés suivants :

Les certificats également appelés certificats indexés,

Les warrants,

Les bons de souscription.

Ils sont agréés par l'Autorité des Marchés Financiers et font l'objet d'un document d'information appelé prospectus.

Ce sont des produits financiers spécialisés susceptibles de connaître des fluctuations de cours importantes, **le porteur pouvant dans certaines circonstances perdre l'intégralité de son investissement**. En conséquence, cela implique une expérience des transactions sur les marchés de capitaux et des titres dont le cours est lié à un élément sous-jacent ainsi qu'une correcte évaluation des risques liés à ces titres.

### CERTIFICAT

Un certificat est une valeur mobilière cotée en Bourse. **Il vous permet, pendant une durée déterminée, de participer à l'évolution de supports financiers variés** : une action, un panier d'actions ; indice boursier ou un panier d'indices... Le support qui sert de référence au certificat s'appelle son "sous-jacent".

**La date d'échéance** (définie comme date d'évaluation dans le prospectus) est la date, fixée au moment de l'émission, à laquelle le certificat expire et meurt. A cette date, le porteur recevra un montant de remboursement dont les modalités de calcul sont définies dès l'émission et dépendent de l'évolution du sous-jacent. Le montant de remboursement à échéance peut être inférieur à la valeur nominale du certificat, voire nul.

Le certificat étant une valeur mobilière négociable, il peut être acheté et revendu à tout moment à son cours coté en Bourse pendant sa durée de vie.

Ils sont émis par des établissements financiers, tels que , qui s'engagent à maintenir la liquidité du titre pendant toute la séance de bourse, et durant toute la vie du certificat.

A chaque certificat correspond **une parité**, c'est-à-dire la fraction du sous-jacent à laquelle le certificat donne droit. La parité est généralement de 10 certificats pour 1 sous-jacent.

### WARRANT

Un warrant est un titre coté en Bourse assimilé à une option, émis par un établissement financier qui en assure également la cotation. **Ils donnent à leur détenteur le droit (et non l'obligation) soit d'acheter ("Call"), soit de vendre ("Put") un support ou sous-jacent** sur lequel est référencé le warrant, à un prix fixé à l'avance (le prix d'exercice ou strike) et à une date (la date d'échéance) ou pendant une période (jusqu'à la date d'échéance), déterminée.

Le détenteur du warrant bénéficie de ce droit moyennant le paiement d'une prime (le prix du warrant).

Le warrant étant un titre négociable en Bourse, il peut être acheté et revendu à tout moment durant une séance boursière, et durant toute sa vie.

Informations Produits - STRATEGGYZ

STRATEGGYZ SAS au capital de 60 000 EUR – SIRET 802632844 RCS Paris – STRATEGGYZ, 12 rue Chabanaise 75 002 Paris – Tél : +33 (0)1 40 20 13 13 [bruno.boggiani@strateggyz.com](mailto:bruno.boggiani@strateggyz.com)  
[contact@strateggyz.com](mailto:contact@strateggyz.com) – Immatriculé à l'ORIAS n°14004518 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr) CIF, Conseiller en Investissement Financier, membre de la CNCIF – Chambre Nationale des Conseillers en Investissements Financiers – N° D014369 - [www.cncif.org](http://www.cncif.org) – Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, carte professionnelle n°T15642 Paris – garantie financière Beazley Solution Ltd V090007PNMA5015774 [www.STRATEGGYZ.com](http://www.STRATEGGYZ.com)

Page 26 sur



Il existe deux types de warrants :

**Le Call warrant (option d'achat)** : il donne le droit d'acheter le sous-jacent, donc de miser sur la hausse de son cours,

**Le Put warrant (option de vente)** : il donne le droit de vendre le sous-jacent, donc de jouer la baisse de son cours.

Les warrants permettent donc de jouer la hausse comme la baisse du cours du sous-jacent. Toutefois, ils peuvent perdre toute valeur et son acquéreur peut subir la perte de son investissement, c'est-à-dire le montant de la prime payée.

A chaque warrant correspond **une parité**, c'est-à-dire le nombre de warrants nécessaire pour pouvoir exercer son droit sur le sous-jacent. Ainsi une parité de 10 sur un Call warrant sur action signifie qu'il faut exercer 10 warrants pour pouvoir acheter une action au prix d'exercice. Il doit être négocié selon une quantité spécifique multiple d'un nombre, appelé quotité. Dans la plupart des cas, la quotité d'un warrant sur action est de 1 000.

Le prix d'un warrant est représenté par sa prime, composée de la somme de deux variables :

La valeur intrinsèque :

Dans le cas du Call, c'est la différence (si elle est positive) entre le cours du sous-jacent et le prix d'exercice, divisée par la parité du warrant,

Dans le cas du Put, c'est la différence (si elle est positive) entre le prix d'exercice et le cours du sous-jacent, divisée par la parité du warrant

La valeur temps : c'est la différence entre le prix du warrant et la valeur intrinsèque.

Tant que le warrant n'est pas arrivé à maturité, il garde une valeur temps. C'est la valeur spéculative du warrant que consent à payer l'investisseur pour bénéficier d'une évolution favorable du sous-jacent pendant la durée de vie de l'option. Elle est affectée, entre autres, par la maturité du warrant et la volatilité du sous-jacent.

## BON DE SOUSCRIPTION

Il vous permet d'acheter un titre déterminé (action, obligation), aussi appelé support ou sous-jacent, à un prix convenu d'avance, appelé prix d'exercice, et jusqu'à une date donnée, appelée échéance. S'agissant d'une valeur mobilière cotée en bourse, il peut aussi être négocié sur le marché jusqu'à sa date d'échéance.

Les bons de souscription **sont émis par des sociétés cotées et portent sur leurs propres titres.**

Les bons de souscription sont souvent émis au cours d'une augmentation de capital, et parfois au cours d'une émission obligataire.

Après l'émission, le sous-jacent et le bon font l'objet d'une cotation séparée.

Le prix des bons de souscription varie en fonction de leur durée de vie, ainsi que des fluctuations du sous-jacent, qu'il amplifie, tant à la hausse qu'à la baisse. Ils permettent ainsi à un investisseur de profiter de la hausse d'une action sans avoir à régler le même montant de capitaux que lors de l'achat direct.

Ils se caractérisent par :

Leur prix d'exercice (le prix à payer pour acquérir l'action nouvelle),

Leur parité de souscription (le nombre d'actions auquel donne droit un bon. Par exemple, 1 bon pour 1 action, 3 bons pour 2 actions...),

Leur durée de vie.

Le prix d'un bon de souscription est constitué de deux composantes essentielles :

La valeur intrinsèque est égale à la différence entre le cours actuel de l'action et le prix d'exercice. Elle n'intègre pas la valeur temps,

Informations Produits - STRATEGGYZ



La valeur temps représente l'espoir de voir l'action évoluer à la hausse d'ici la date d'échéance. Elle est d'autant plus importante que l'échéance est éloignée, et elle décroît d'autant plus vite que l'échéance est proche. En général, la perte de valeur temps s'accroît vraiment dans les six mois précédant l'échéance.

Les bons de souscription ne permettent que de jouer la hausse du sous-jacent, et non sa baisse. Un bon de souscription n'est pas une action. Il ne donne aucun droit sur les bénéfices et l'actif net de la société. **Il comporte une part de risque non négligeable.**

Le calcul de la valeur d'un bon de souscription à sa date d'échéance est simple. La valeur arithmétique est égale au cours de l'action, diminué du prix d'exercice.

**Sous-jacent (ou support) :** actif servant de référence au produits dérivés. Les sous-jacents sont variés et peuvent être des actions françaises ou étrangères, des indices français ou internationaux, des paniers d'actions ou d'indices, des devises, des matières premières, etc.

**Date d'échéance (ou de maturité) :** date fixée dans le contrat d'émission à laquelle le produit dérivé expire et disparaît.

**Prix d'exercice :** prix auquel vous pouvez acheter ou vendre le sous-jacent lorsque vous exercez votre produit dérivé. Ce prix est déterminé à l'avance au moment de son émission. Il ne peut pas être modifié, sauf en cas d'opération sur le sous-jacent (augmentation de capital, distribution d'action gratuite, division du titre). Dans ce cas, le prix est ajusté pour tenir compte de l'opération.

### Les risques d'un investissement en certificat, warrant ou bon de souscription

Toute opération de marché sur un produit dérivé comporte des risques, du fait notamment des variations des taux d'intérêt, des taux de change, des cours ou des prix des actions, des indices boursiers, des prix des marchandises ou des denrées. Au regard de ces risques, tout investisseur doit disposer des connaissances et de l'expérience nécessaires pour évaluer les caractéristiques et les risques liés à chaque opération.

Les warrants, les certificats et les bons de souscription sont des produits financiers spécialisés susceptibles de connaître des fluctuations de cours importantes, **le porteur pouvant dans certaines circonstances perdre l'intégralité de son investissement.** En conséquence, réaliser des opérations sur ces produits financiers implique une expérience des transactions sur les marchés de capitaux et des titres dont le cours est lié à un élément sous-jacent ainsi qu'une correcte évaluation des risques liés à ces titres.

### CERTIFICATS

Il existe plusieurs gammes de certificats qui présentent des niveaux de risque en capital investi différents à l'échéance du certificat. Certaines stratégies en font des produits dont le risque est similaire aux actions, d'autres sont plus risqués mais ils ont un potentiel de gain plus important.

### WARRANTS

Les warrants sont des **produits financiers très techniques et risqués.** Ils peuvent être utilisés pour faire des paris spéculatifs : ils permettent un fort effet de levier, ils peuvent ainsi amplifier à la hausse comme à la baisse, les évolutions de la valeur du sous-jacent.

Informations Produits - STRATEGGYZ

STRATEGGYZ SAS au capital de 60 000 EUR – SIRET 802632844 RCS Paris – STRATEGGYZ, 12 rue Chabonais 75 002 Paris – Tél : +33 (0)1 40 20 13 13 [bruno.boggiani@strateggyz.com](mailto:bruno.boggiani@strateggyz.com)  
[contact@strateggyz.com](mailto:contact@strateggyz.com) – Immatriculé à l'ORIAS n°14004518 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr) CIF, Conseiller en Investissement Financier, membre de la CNCIF – Chambre Nationale des Conseillers en Investissements Financiers – N° D014369 - [www.cncif.org](http://www.cncif.org) – Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, carte professionnelle n°T15642 Paris – garantie financière Beazley Solution Ltd V090007PNMA5015774 [www.STRATEGGYZ.com](http://www.STRATEGGYZ.com)



## BONS DE SOUSCRIPTION

L'intérêt d'un bon de souscription pour son acquéreur est notamment de pouvoir jouer la hausse du sous-jacent avec une mise de fonds relativement modeste ; il permet ainsi de bénéficier d'un effet de levier. Pour l'acquéreur, la perte maximale est connue d'avance. En théorie, le gain potentiel n'est pas limité.

## CERTIFICAT, WARRANT, BON DE SOUSCRIPTION

Vous devez disposer d'un Compte d'Instruments Financiers auprès de votre banque pour y loger vos titres et à cette fin avoir signé la convention de Compte d'Instruments Financiers.

Chaque type de produits dérivés est spécifique et avant d'effectuer toute opération sur ces valeurs, vous devez lire attentivement le prospectus du produit dérivé visé ou agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Vous y trouverez notamment son mode de fonctionnement, ses caractéristiques, les risques inhérents au support.

**Tout client de STRATEGGYZ devra, avant toute négociation sur les certificats et/ou les warrants, signer une notice d'information spécifique**

Les produits dérivés sont des produits qui s'adressent à des investisseurs avertis et sachant apprécier les risques liés aux investissements en Bourse et à ces produits. Ce sont des produits financiers complexes, à traiter avec précaution. Vous devez vous informer sur l'évolution du sous-jacent et garder à l'esprit sa date d'échéance.

Les performances passées d'un produit dérivé et de son sous-jacent ne préjugent pas des performances futures du produit financier.

**Le certificat** est remboursé à l'échéance en fonction des conditions fixées dès son émission. Ces conditions anticipent différentes tendances de marché (hausse, baisse, faible variation ou stabilité). Vous devrez donc comprendre ses conditions de remboursement avant de choisir le certificat.

**Le warrant** est une option. Il est également indispensable de bien comprendre le fonctionnement des warrants avant d'investir, afin d'éviter de perdre tout ou partie de votre capital investi.

La perte de valeur temps **d'un bon de souscription** s'accélère durant les 6 mois précédant son échéance. Sa volatilité augmente et en fait un instrument financier risqué, et ce d'autant plus si le cours de l'action est encore inférieur au prix d'exercice du bon. Dans ce cas, la valeur du bon est seulement composée de la valeur temps qui diminue chaque jour.

## Les frais

Des **droits de courtage** sont dus.

Des **frais de gestion** peuvent être perçus sur certains certificats.

Des **droits de garde** variables selon l'établissement financier.

Informations Produits - STRATEGGYZ

STRATEGGYZ SAS au capital de 60 000 EUR – SIRET 802632844 RCS Paris – STRATEGGYZ, 12 rue Chabonais 75 002 Paris – Tél : +33 (0)1 40 20 13 13 [bruno.boggiani@strateggyz.com](mailto:bruno.boggiani@strateggyz.com)  
[contact@strateggyz.com](mailto:contact@strateggyz.com) – Immatriculé à l'ORIAS n°14004518 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr) CIF, Conseiller en Investissement Financier, membre de la CNCIF – Chambre Nationale des Conseillers en Investissements Financiers – N° D014369 - [www.cncif.org](http://www.cncif.org) – Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, carte professionnelle n°T15642 Paris – garantie financière Beazley Solution Ltd V090007PNMA5015774 [www.STRATEGGYZ.com](http://www.STRATEGGYZ.com)



## Fiscalité

Pour vous informer sur ce thème et connaître les dernières dispositions fiscales en cours,

N hésitez pas à nous contacter,

Dans tous les cas, votre conseiller STRATEGYZ se tient à votre disposition pour toute information complémentaire

## RISQUE DE LIQUIDITE

**La liquidité d'un marché financier** représente la capacité à acheter ou à vendre rapidement les actifs sans que cela ait d'effet majeur sur les prix. Plus un marché est liquide, plus il est aisé, rapide et peu coûteux d'y réaliser des transactions. Cette caractéristique figure parmi les qualités essentielles du marché parfait.

La liquidité des actifs est devenue, au cours de ces dernières années, un élément prépondérant des stratégies d'investissement. Une grande part de cet intérêt pour la liquidité provient des difficultés d'absorption par le marché rencontrées par les investisseurs qui souhaitent se dessaisir ou acquérir une quantité significative d'actions de faible capitalisation boursière. De telles négociations induisent parfois des replis ou des hausses de cours excessifs.

Ainsi, les gestionnaires de fonds, surtout s'ils gèrent des lignes importantes dont la négociation peut peser sur les cours, privilégient les actions les plus liquides. Cela leur permet de réduire leurs coûts de transactions, de dynamiser leur portefeuille et d'éviter que la performance du fonds soit troublée par l'absence d'une contrepartie suffisante. De même, les trésoriers des entreprises qui souhaitent acquérir des valeurs mobilières dans le cadre de placements à court terme vont privilégier les actifs facilement négociables et liquides.

La liquidité d'un marché dépend de son organisation mais également de l'actif considéré. Par exemple, le marché de l'eurodollar est extrêmement liquide. A l'inverse le marché de l'immobilier est fort peu liquide. Il n'existe pas de structure de marché optimale. A Paris, on privilégie une cotation continue pour les capitalisations boursières importantes et une cotation en fixing pour les petites capitalisations.

La notion de liquidité est souvent attachée à celle de **profondeur du marché**. Le risque de liquidité correspond à la perte provenant des coûts de liquidation d'une position. L'illiquidité d'un marché se manifeste sous forme d'importants coûts de transaction, un faible nombre de transactions durant la séance ou encore une fourchette de prix élevée. Il est manifeste que la plupart des marchés connaissent parfois des problèmes de liquidité. En effet, de nombreux marchés ne présentent pas un niveau de liquidité acceptable durant toute la séance. Il est possible de distinguer deux types de risque de liquidité. Le premier est le risque de liquidité « normal » qui augmente au gré des échanges sur des marchés considérés comme peu liquides. Le second type de risque de liquidité est plus insidieux. Il s'agit du risque de liquidité qui augmente lors des crises boursières où le marché perd son niveau courant de liquidité.

**Le risque de liquidité** correspond à la perte potentielle qu'on subit par rapport au prix qu'on aurait dû obtenir. On doit donc se focaliser sur le prix du marché : le risque de perte survient en raison de mouvements défavorables du prix de marché. Cependant il convient de faire attention à ce qu'on appelle « prix de marché » en particulier lorsqu'on se situe sur un marché liquide : le prix affiché ne signifie pas « prix réel ». Celui-ci peut très bien résulter d'un manque de liquidité antérieur.

Un marché peut être très liquide la plupart du temps et devenir illiquide lors d'une crise majeure. En règle générale, les troubles démarrent lorsqu'une chute de cours intervient, c'est-à-dire quand on assiste à un excès d'offre de titres face à une demande qui tend à se réduire fortement par défiance vis-à-vis des titres. La

Informations Produits - STRATEGYZ

STRATEGYZ SAS au capital de 60 000 EUR – SIRET 802632844 RCS Paris – STRATEGYZ, 12 rue Chabanaise 75 002 Paris – Tél : +33 (0)1 40 20 13 13 [bruno.boggiani@strategyz.com](mailto:bruno.boggiani@strategyz.com)  
[contact@strategyz.com](mailto:contact@strategyz.com) – Immatriculé à l'ORIAS n°14004518 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr) CIF, Conseiller en Investissement Financier, membre de la CNCIF – Chambre Nationale des Conseillers en Investissements Financiers – N° D014369 - [www.cncif.org](http://www.cncif.org) – Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, carte professionnelle n°T15642 Paris – garantie financière Beazley Solution Ltd V090007PNMA5015774 [www.STRATEGYZ.com](http://www.STRATEGYZ.com)



fourchette de prix tend à augmenter de manière importante. Cela s'explique par l'effet de panique qui règne sur le marché, tous les investisseurs souhaitent vendre au même moment et dégarnissent le carnet d'ordres du côté acheteur. Ceci explique d'ailleurs la mise en place par les autorités boursières des réservations de cotation. On est dans une situation où il n'existe plus de stratégie de placement : tout le monde souhaite vendre sa position.

## AVANT D'INVESTIR

Avant d'investir, Il est nécessaire de comprendre le produit financier, les risques, causes, effets et conséquences de votre investissement.

Cela commence par lire attentivement **et comprendre le prospectus simplifié visé par l'AMF qui doit vous être remis préalablement à toute souscription** et qui vous délivrera une information homogène et exhaustive sur le fonds, de la classe et la nature d'actifs.

Son mode de fonctionnement, ses caractéristiques y figurent ainsi que les risques inhérents.

La note détaillée, les statuts de la SICAV, le règlement du FCP sont disponibles sur simple demande et sont également mis à disposition sur le site Internet de la société de gestion.

Il est important d'étudier la **volatilité**. Cet indicateur de risque mesure l'amplitude des variations des cours. Une forte volatilité signifie que le fonds pourra connaître d'importantes fluctuations à la hausse comme à la baisse.

Des **récompenses et des notations attribuées par différents organismes** vous permettront d'apprécier la qualité de l'OPCVM actions. Même si les performances passées ne permettent pas d'anticiper les résultats futurs, elles pourront vous aider à faire votre choix.

Pour les investissements dans des entreprises, Start up via une levée de fonds organisé par STRATEGGYZ, il faut comprendre que le risque est d'autant plus important pour des entreprises qui ne sont pas coté en bourse et on très peu d'historique.

Il est important de se renseigner sur la composition du portefeuille, sur les produits financiers, l'activité et sur les marchés notamment dans la presse économique et financière.

Dans tous les cas, votre conseiller en investissements financiers STRATEGGYZ se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.